



CH-3003 Berne, OFEN

Destinataires:

Partis politiques  
Organisations faîtières des communes, des villes  
et des régions de montagne  
Organisations faîtières de l'économie  
Milieux intéressés

Berne, le 31 octobre 2013

**Ouverture de l'audition concernant la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEn): prescriptions concernant les appareils**

Mesdames, Messieurs,

Augmenter l'efficacité énergétique compte depuis déjà plus de 10 ans parmi les thèmes majeurs de la politique énergétique de la Confédération. L'efficacité en matière d'électricité a encore gagné en importance dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Grâce à un premier paquet de mesures, le Conseil fédéral entend réduire la consommation d'électricité de 3 % par personne et par an, d'ici 2020, en comparaison avec l'an 2000. A moyen et long terme, la Stratégie énergétique 2050 doit permettre une réduction de la consommation d'électricité par personne et par an de 13 % (d'ici 2035) et de 18 % (d'ici 2050) par rapport à l'an 2000.

Le Parlement a chargé le Conseil fédéral d'adapter les normes d'efficacité pour les appareils électriques dans l'ordonnance sur l'énergie (motion 11.3376 «Normes d'efficacité énergétique applicables aux appareils électriques. Elaborer une stratégie des meilleurs appareils pour la Suisse»). La Suisse doit reprendre si possible simultanément les normes d'efficacité énergétique figurant dans la directive sur l'écoconception de l'UE. La Suisse doit également aménager systématiquement les normes d'efficacité énergétique en fonction de la meilleure technologie disponible, tout en développant davantage un rôle de leader en Europe pour certaines catégories d'appareils. La présente révision partielle de l'ordonnance sur l'énergie (OEn; RS 730.01) met en œuvre les exigences de la motion, en harmonie avec la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral.

Les points suivants sont concernés par les modifications planifiées:

- **Prescriptions en matière d'efficacité:** les prescriptions en matière d'efficacité fixent des exigences minimales concernant l'efficacité énergétique et d'autres caractéristiques des appareils électriques. Seuls les produits satisfaisant à ces exigences minimales peuvent être mis en circulation et vendus, de sorte que les appareils électriques inefficaces disparaissent du marché. Les prescrip-



tions concernant les sèche-linge, les fours électriques, les décodeurs, les moteurs électriques sont modifiées, tandis que les lampes électriques dirigées, les pompes à chaleur, les pompes à eau, les climatiseurs, les ventilateurs, les lave-vaisselle, les ordinateurs, les serveurs et les aspirateurs font l'objet de nouvelles exigences.

- **Obligations de déclaration:** les prescriptions en matière de déclaration imposent d'informer les clients finaux de la consommation d'énergie et des principales caractéristiques d'un appareil, d'une installation ou d'un véhicule et notamment de son efficacité énergétique (étiquette-énergie). Il en résulte une plus grande transparence et les clients finaux peuvent se décider en toute connaissance de cause de l'efficacité énergétique d'un appareil, d'une installation ou d'un véhicule lors d'un achat. Les modifications prévues concernent les machines à café domestiques et les pneumatiques.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DE-TEC) a chargé l'office fédéral de l'énergie (OFEN) de procéder auprès des cantons, des organisations faîtières de l'économie et des milieux intéressés à une audition concernant le projet.

**Vous trouverez les documents correspondants sur Internet :**

<http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>

L'audition dure jusqu'au **vendredi 17 janvier 2014**. Vous avez jusqu'à cette date pour transmettre votre prise de position par courrier à Mme Sandra Niklaus, Office fédéral de l'énergie, division Efficacité énergétique et énergies renouvelables, 3003 Berne ou par e-mail à [EnV.GW@bfe.admin.ch](mailto:EnV.GW@bfe.admin.ch).

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions:

- Pompes à chaleur: Rita Kobler, [rita.kobler@bfe.admin.ch](mailto:rita.kobler@bfe.admin.ch), tél. 031 323 30 14
- Pompes à eau, climatiseurs, ventilateurs: Richard Phillips, [richard.phillips@bfe.admin.ch](mailto:richard.phillips@bfe.admin.ch), tél. 031 323 22 77
- Pneus: Sebastian Dickenmann, [sebastian.dickenmann@bfe.admin.ch](mailto:sebastian.dickenmann@bfe.admin.ch), tél. 031 322 51 66
- Appareils électriques: Felix Frey, [felix.frey@bfe.admin.ch](mailto:felix.frey@bfe.admin.ch), tél. 031 322 56 44

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration et vous prions agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'énergie

Walter Steinmann  
Directeur

Annexes:

- Liste des destinataires de l'audition (d, f, i)